

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
six mois, 14
un an, 25

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gerant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclamations sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^o, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 25 JUILLET 1868.

Bulletin politique.

Le gouvernement s'est empressé de faire démentir le bruit qui avait couru d'un rapprochement politique entre la Prusse et l'Autriche. On a pu lire dans notre dernier numéro la dépêche qui nous a été envoyée à ce sujet par l'Agence Havas. Mais en même temps qu'il nous apportait ce démenti, le télégraphe nous annonçait que la reine d'Angleterre, allant en Suisse, traverserait Paris et rendrait visite à l'Impératrice. Cette coïncidence, toute fortuite sans doute, n'a pas dû déplaire au gouvernement. Elle met à néant les rumeurs malveillantes, répandues depuis longtemps avec une persistance déplorable, et auxquelles il semblait résulter que notre diplomatie se trouvait isolée et réduite à l'impuissance. S'il est vrai que le gouvernement impérial n'a rien perdu de son prestige, puisque la reine constitutionnelle consent à venir aux Tuilleries avec la permission de ses ministres, il faut reconnaître qu'en empêchant l'alliance austro-prussienne, notre diplomatie a prouvé qu'elle possède toujours cette habileté dont elle a donné tant de preuves depuis quinze ans et dont nous pouvons admirer chaque jour les féconds résultats. Toutefois, pour rendre hommage à la vérité, il faut avouer que la tâche du cabinet français était d'autant plus facile que cette alliance n'a pas encore jusqu'ici été mise en question, au moins diplomatiquement. C'est ce qui résulte du petit article suivant, extrait de la Correspondance générale de Vienne, organe de M. de Beust, et reproduit ingénument par l'Agence Havas :

« La presse autrichienne s'occupe vivement, dit la feuille officielle, de l'éventualité d'un rapprochement entre l'Autriche et la Prusse. Quelques correspondants de journaux de Vienne et de Pesth relatent même des faits positifs qui s'y rapporteraient. Quant à nous, nous avons cru de notre devoir d'aller aux informations afin de chercher à approfondir ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans ces nouvelles. Grâce à nos recherches, nous croyons savoir que les correspondants des feuilles en question, n'ont fait que donner carrière à leurs vœux personnels, vœux qui, ainsi qu'ils l'avaient eux-mêmes, n'ont pas été justifiés jusqu'ici dans le domaine des faits accomplis. »

On voudra bien remarquer que si l'alliance n'est pas faite, elle pourrait se faire.

Dans ses dernières séances, le Corps législatif s'est occupé du secret des lettres, des octrois, de l'Algérie, des vieux militaires, du timbre des journaux, toutes questions fort intéressantes, mais qui ne sauraient être développées utilement ici.

Les débats sur les obligations mexicaines se sont ouverts hier. M. Berryer a pris le premier la parole. A propos de cette déplorable affaire, une personne, qui signe Picard et qui pourrait bien — dit l'Indépendance belge — cacher un nom plus considérable, adresse une lettre à M. Rouher pour lui rappeler que si l'empire n'a pas garanti les obligations mexicaines, ce qui n'est pas contestable, il a garanti au moins l'empire mexicain. Les obligataires s'expriment ainsi :

« Par vos paroles, par vos promesses, vous nous avez engagés à souscrire les emprunts mexicains. Vous nous avez dit que vous aviez fait vérifier les finances du

Mexique et que vous les aviez trouvées en bon état. Vous nous avez dit que les soldats français ne quitteraient point le Mexique avant que l'empire de Maximilien ne fût constitué politiquement et financièrement. Puis vous vous êtes retiré, sagement peut-être, mais cela ne vous regarde pas. Nous ne vous demandons, du reste, qu'une seule chose, les 340 fr. par obligation que nous avons payés.

En un mot, vous n'êtes pas solidaire, mais vous êtes responsable. La commission elle-même n'a-t-elle pas reconnu la légitimité des droits des demandeurs, puisqu'elle veut qu'on rende les obligations ? »

L'auteur de la lettre en question combat l'exception du gouvernement — qui prétend qu'on ne se trouve plus en face des véritables souscripteurs — par des exemples de diverses sortes, où il montre que les gouvernements n'ont jamais voulu se prévaloir de ce prétexte. Le principe de droit est constant, le vendeur substitue toujours l'acheteur dans son droit de propriété.

La correspondance parisienne de l'Echo du Nord parlait vaguement, il y a deux jours, de placards anarchiques qui auraient été affichés au faubourg Saint-Antoine. Nous ne savons ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette rumeur, mais nous croyons qu'il faut la ranger parmi les bruits plus alarmistes encore qui ont circulé à Roubaix cette semaine, et dont il n'est pas besoin de démontrer l'inexactitude.

Le prince Napoléon, ce voyageur politique, comme l'appelle l'Union, était attendu hier à Paris et devait se rendre immédiatement à Plombières.

Nous trouvons dans le Standard la dépêche suivante, dont nous lui laissons la responsabilité :

« Lisbonne, 21 juillet. — Dans une séance du conseil d'Etat, tenue la nuit dernière, il a été décidé que le duc de Montpensier serait autorisé à résider en Portugal, malgré l'opposition formelle de l'ambassade française. »

Une dépêche de Bucharest annonce qu'une rencontre a eu lieu entre les troupes turques et les bandes insurrectionnelles de Bulgarie. Les insurgés ont été mis en déroute.

On apprend aussi que le sultan a signé l'acte d'investiture du prince Milano. Cet acte consacre le principe d'hérédité du pouvoir dans la famille Obrenovitch.

Il y a eu, hier et avant-hier, à Prague, des manifestations violentes dans le sens tchèque. Des placards menaçants pour M. de Beust, injurieux pour l'Empereur, ont été affichés en divers endroits. La garnison a été renforcée

J. REBOUX.

NOS CHEMINS DE FER LOCAUX.

On sait que le Corps législatif est saisi d'un projet de convention entre le gouvernement et la compagnie du Nord. Les avantages faits à la compagnie ont paru si exorbitants à la commission qu'elle a dû examiner avec le plus grand soin les propositions faites par une compagnie belge et qui aboutissent à une économie de 24 millions pour le Trésor, et à la confection de 200 kilomètres de plus de voies ferrées. Enfin, et surtout, les chemins de fer seraient exécutés par la compagnie belge en deux et trois ans, au lieu de l'être en dix par la compagnie du Nord.

Nous croyons savoir que les représentants de cette société, qui ont déjà été reçus par la commission, l'ont été aussi ou vont l'être par le ministre, et que la discussion de la convention serait remise à l'année prochaine, ce qui ne peut être que favorable aux intérêts de notre contrée, en permettant à la concurrence de se produire utilement.

J. REBOUX.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Monsieur le directeur du Journal de Roubaix,

Paris, 23 juillet.

Il paraît impossible ou tout au moins bien difficile que la session puisse être close samedi prochain ; il y aurait encore la semaine prochaine deux ou trois séances. La question des obligations mexicaines n'a pas été abordée encore ; mais il est à croire que le débat sera plus vif que long, car la Chambre paraît à bout de patience.

Il y aura une réunion du Conseil des ministres samedi ; l'Impératrice viendra de Fontainebleau pour la présider.

Aussitôt après la session, M. Rouher partira pour Carlsbad où il va chaque année. On dit qu'il se rencontrera avec M. de Beust et M. de Bismark.

Nous avons deux sources télégraphiques d'informations : les dépêches de l'Agence Havas dont l'intérêt est des plus médiocres et les dépêches de l'Agence Reuter que nous trouvons dans les journaux anglais. C'est la dernière agence qui nous donne quelques détails concernant l'Espagne ; il paraît que Lisbonne devient le rendez-vous de tous les mécontents qui conspirent contre la reine Isabelle, et ce serait malgré les observations de la France que le cabinet de Lisbonne aurait autorisé le duc de Montpensier à séjourner en Portugal.

Je vous ai parlé, il y a quelques jours, d'une conversation de l'Empereur sur l'assassinat politique, reproduite par le Moniteur d'après le Nord. Plusieurs journaux la publient à propos d'un pamphlet révolutionnaire dont quelques exemplaires ont été répandus à Paris. Le public n'attache aucune valeur à ces sortes de publications.

Si le gouvernement s'est déjà beaucoup occupé des prochaines élections, si dans certains départements, les préfets ont déjà présenté aux électeurs ceux qui seront les candidats de l'administration, l'opposition ne s'endort pas non plus et se prépare pour la lutte prochaine. Par opposition, j'entends les divers partis qui, pour des raisons différentes, reposent en principe toute candidature officielle. Je veux aujourd'hui appeler votre attention sur un premier acte de cette opposition.

Le Progrès de Lyon est un des journaux qui tiennent en province la tête de la presse démocratique. Il vient d'adresser à tous les démocrates un manifeste sous le titre : l'Ordre du jour pour les prochaines élections ; l'auteur est M. Eugène Delattre, avocat à la Cour impériale de Paris, et depuis sa création, collaborateur du Progrès. Disons tout d'abord que ce programme démocratique n'a rien de révolutionnaire et se renferme dans la plus stricte légalité. L'auteur pose en principe la nécessité de la multiplicité des candidatures ; il voudrait que dans chaque circonscription il se présente cinquante candidats sur lesquels au premier tour de scrutin les voix se répartiraient. Dans l'intervalle des deux scrutins, les cinquante candidats se réuniraient et décideraient celui d'entre eux qui resterait candidat de la démocratie, tous les autres devant se retirer. C'est une sorte de transaction entre le suffrage universel direct et le suffrage à deux degrés. C'est ce qu'on appelle le programme des démocrates libéraux. Un fait important à constater, c'est que ce programme ne repousse pas d'une manière absolue les candidats de l'union libérale ; c'est-à-dire les candidats qui, sans s'occuper de la forme du gouvernement, réclament la plus grande dose possible de liberté politique ; mais il déclare qu'ils ne peuvent être que des pis-aller.

Le journal l'Electeur dans son numéro d'aujourd'hui, prend soin de démentir les bruits accablés par quelques journaux d'un désaccord grave parmi les membres de l'opposition au Corps législatif, et il affirme ce qu'il appelle l'union de la gauche.

On commence déjà au Trocadéro les préparatifs pour la fête du 15 août. Le feu d'artifice sera tiré comme l'année dernière sur la place de l'Arc de Triomphe.

CH. CAHOT.

Paris, 24 juillet.

La séance du Corps législatif d'hier a été très-orageuse : il y a eu du bruit dans les tribunes et dans la salle ; M. Picard a eu une dure parole contre le préfet de la Seine ; M. Rouher a répondu sur le même ton ; M. Pelletan s'est fait rappeler à l'ordre. La session ne sera pas close demain et il est bien possible qu'elle dure encore jusqu'à jeudi prochain.

Le gouvernement a pris en considération les observations qui lui ont été faites au sujet de la convocation des électeurs du Jura dans le délai de 19 au lieu de 20 jours, comme l'exige la loi, et le scrutin a été retardé de huit jours.

Dans le Gard, l'opposition présentera deux candidats au 1er tour de scrutin : M. Larcy, appuyé par les catholiques et les libéraux ; M. Gazot, appuyé par les démocrates. Il est convenu entre les candidats que celui qui, au 1er tour de scrutin, obtiendra le moins de voix, se désistara pour le second tour.

C'est toujours une question controversée que celle de savoir si le gouvernement présentera un sénatus-consulte portant que toute élection serait valable au 1er tour de scrutin si le candidat réunit le quart des voix.

Les affaires sont peu actives à la Bourse ; la baisse suit la hausse et réciproquement. La politique n'a guère de prise en ce moment sur le marché.

La Cour a confirmé la condamnation du gérant et du rédacteur de l'Electeur à 2,000 fr. d'amende chacun.

L'événement de demain sera la publication dans la Revue moderne d'un article intitulé le Tiers parti et qui fait l'histoire des réactions de M. Emile Ollivier avec le chef de l'Etat et ses principaux conseillers. On n'a pas oublié cette fameuse journée du 19 janvier 1867 qu'on appelle la journée des dupes, au commencement de laquelle M. E. Ollivier était ministre et à la fin de laquelle il ne l'était plus. Il nous semble regrettable que au fond des choses et qu'elle n'ait pas publié les lettres que M. Emile Ollivier reçut de l'Empereur. Ce qui ressort de plus grave de l'article de la Revue, c'est que M. E. Ollivier aurait été le principal instigateur des réformes de janvier. Ce qu'il serait non moins intéressant de connaître, ce serait la cause pour laquelle M. E. Ollivier ayant été l'instigateur des réformes, fut sacrifié à M. Rouher qui les ayant combattues d'abord fut plus tard chargé de les défendre. C'est là un point d'histoire contemporaine, encore bien obscur et que, s'il était éclairci, offrirait certainement des particularités remarquables.

Le cérémonial vient d'être réglé pour le voyage en France de la reine d'Angleterre. Comme voyage incognito, ce sera seulement le petit cérémonial qui sera employé. Deux aides-de-camp de l'Empereur attendront la reine à Cherbourg et l'accompagneront jusqu'à Paris où elle sera reçue à la gare par l'Impératrice. La reine quittera Paris le lendemain et sera accompagnée jusqu'à la frontière suisse par les mêmes aides-de-camp.

Le maréchal de Mac Mahon doit venir prochainement en France. Comme les projets du gouvernement à l'égard de l'Algérie ne sont pas encore arrêtés, le maréchal sera appelé à donner son avis avant qu'il soit pris aucune résolution définitive.

Le général Fleury a obtenu un congé de trois semaines ; il ira rejoindre l'Empereur au camp de Châlons.

Le ministère des finances fait adresser aux journaux une note qui va rassurer les locataires parisiens. On avait dit que sur les ordres de M. Magne, les contribuables des contributions devraient augmenter l'évaluation des loyers. Le communiqué que publie le Moniteur dément cette nouvelle ; ce n'est pas fâcheux, car pour un loyer de 1,500 fr. il faut payer ici 135 fr. par an, soit 9 pour 100, sans compter l'impôt des portes et fenêtres. C'est assez joli, comme vous voyez.

La Cour d'appel a condamné pour défaut de dépôt judiciaire le gérant de l'Electeur qui avait été acquitté par le tribunal de 1re instance.

La Lanterne doit publier demain un long communiqué au sujet de l'affaire Sandon.

CH. CAHOT.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

Séance du 17 juillet.

HAMEAU DU BLANC-SEAU.

M. VAN DER STAETEN, au nom du troisième bureau, fait le rapport suivant :

Quand nous songeons aux formalités nombreuses qu'exigent les modifications à apporter au territoire des communes, nous pouvons nous faire une idée de l'importance que le législateur apporte à ces sortes de choses. Il faut, en général, messieurs, qu'une situation topographique nouvelle, amenant de nouveaux besoins, consacrant des aspirations antérieures, que des avantages nombreux et incontestables se fassent jour, pour qu'une loi vienne briser d'étroites et anciennes relations et amoindrir une commune au profit de sa voisine.

Nous avons à nous demander, messieurs, si le projet d'annexer à la ville de Roubaix la très-grande partie du Blanc-Sea et une partie de la section du Fresnoy, se trouve dans ces conditions.

Chargé par votre troisième bureau de vous faire connaître son avis à cet égard, je crois devoir, pour vous faire saisir la question dans toute son étendue, tracer un rapide aperçu rétrospectif, vous relater l'avis des municipalités intéressées, du commissaire-enquêteur, du directeur des contributions indirectes et les différentes opinions émises à ce sujet dans votre troisième bureau, puis enfin l'avis de la majorité de votre Commission. Je m'efforcerai d'abréger, vous priant de me pardonner à l'avance la longueur obligée de ce travail.

En 1841, quelques habitants du Blanc-Sea demandèrent à se séparer de Tourcoing pour être annexés à la commune de Mouvaux. Cette demande fut repoussée par le Conseil municipal de Mouvaux ; elle avait reçu l'approbation du Conseil municipal de Tourcoing.

En 1841, une pétition fut adressée à M. Maurice Duval, alors préfet du Nord ; il ne s'agissait plus cette fois de se réunir à une commune voisine, les habitants du Blanc-Sea demandaient, témérairement peut-être, leur érection en commune. Les formalités relatives à cette affaire furent longues ; la révolution de 1848 éclata et ce ne fut que dans le cours de cette année que la demande des habitants du Blanc-Sea fut soumise aux délibérations du Conseil municipal de Tourcoing. Cette assemblée, à la majorité, donna un avis favorable à la demande du Blanc-Sea. Il en fut de même du Conseil général. En 1849, un revirement s'opéra dans les esprits ; le Blanc-Sea, par une adresse du 27 novembre même année, demanda que son projet de séparation en date de septembre 1846, soit considéré comme nul et non avenue. Donnant des preuves nombreuses de son bon vouloir et d'une générosité à laquelle nous devons, dans le courant de ce récit, rendre hommage, la ville de Tourcoing fit de notables améliorations dans la section ; les choses sommeillèrent jusqu'en 1857. Une nouvelle demande de séparation fut adressée à M. Vallon, Tourcoing, qui venait de faire de lourdes dépenses, opposa une énergique résistance ; une enquête fut ouverte et la majorité se montra peu sympathique à la création d'une commune.